



COURS DE THEATRE SAISON 2017-2018
BULLETIN D'INSCRIPTION
Groupe Unique (19h - 22h)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

CP et ville :

Téléphone :

Courriel :

- Conditions générales doubles exemplaires signées OK

- Règlement frais d'inscription : 30€ OK

- Règlement cours de théâtre : 720€ OK

Mode de paiement : Chèque(s)

Espèces

Paiement en une fois :

Date d'encaissement :

Paiement en deux fois :

Date encaissement 1 :

Date encaissement 2 :

Paiement en trois fois :

Date encaissement 1 :

Date encaissement 2 :

Date encaissement 3 :

Conditions générales des cours de théâtre

En vous inscrivant aux cours d'improvisation, il est établi que vous vous soumettez aux conditions générales suivantes :

1) TARIFS

Prix des cours : 720€ pour la saison 2017/2018 soit 72€ par mois.

Frais d'inscription d'un montant de 30€ :

Cette adhésion comprend l'inscription et une carte d'abonnement. Cette carte vous permettra de profiter de réduction pour les spectacles programmés au Café-théâtre Les Minimes (tarif à 14€), valable un an à compter du 1^{er} Septembre 2017. Nombre de participants : 15

2) INSCRIPTION

Votre inscription sera complète et définitive quand nous serons en possession du bulletin d'adhésion dûment complété, du montant des frais d'inscription (30€), du montant total des cours (720€), et des présentes conditions générales en double exemplaire lues, datées et signées de votre main. Sans cela votre inscription ne sera pas validée, et votre place ne sera pas garantie.

3) PAIEMENT - REMBOURSEMENT

Le paiement des frais d'inscription est à effectuer au moment de l'inscription. Ils ne seront en **AUCUN CAS** remboursés.

Le paiement des cours s'effectue à l'inscription. Il est possible de fractionner le paiement avant le 15 janvier 2018 (en 3 fois sans frais. Au delà, des frais s'appliquent). Les encaissements se font en début de chaque mois, entre le 1 et le 10.

En cas de rejet d'un chèque, les frais bancaires d'un montant de 13,50€ vous seront imputés.

Vous vous engagez à suivre les cours de théâtre sur toute l'année (10 mois de septembre 2017 à juin 2018). Durant le mois de septembre vous avez la possibilité de stopper votre adhésion moyennant les frais de 72€. Votre engagement sera définitif à compter du lundi 2 Octobre 2017.

En cas de résiliation, nous vous remettons vos chèques moyennant le paiement de 72€, sauf les frais d'inscription de 30€, non remboursable.

Passé cette date, même si vous arrêtez les cours, le montant total des cours **NE SERA PAS REMBOURSABLE**, sauf cas de force majeure (l'événement doit être « *imprévisible, irrésistible et extérieur* » pour constituer un cas de force majeure et qu'il vous faudra fournir **des pièces justificatives officielles**. La résiliation ne sera effective qu'à la réception des pièces justificatives, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception. Il vous sera remboursé le nombre de mois restants non-entamés.

Nous nous réservons la possibilité d'exclure une personne qui nuirait au bon déroulement de ces cours, sans aucun remboursement.

4) HORAIRE

Les cours auront lieu au Café-théâtre Les Minimes, 6 rue Gélibert, 31200 Toulouse, tous les lundis de 19h à 22h, à partir du 11 septembre 2017 jusqu'au 18 juin 2018 même durant les vacances scolaires soit 43 cours.

Il se peut qu'exceptionnellement et avec l'accord des participants, un cours soit déplacé à un autre jour et/ou un autre horaire. De plus, fin juin, tous les élèves présenteront un spectacle non-rémunéré, ouvert au public, sur la scène du Café-théâtre Les Minimes, afin de montrer le travail effectué. Les entrées perçues lors des représentations sont des participations aux frais de fonctionnement de la salle durant les spectacles, et elles resteront exclusivement au Café Théâtre Les Minimes. Les répétitions de ce spectacle se substitueront au cours de théâtre car elles font parties intégrantes de votre apprentissage.

Toute correspondance concernant l'exécution du présent contrat devra être adressée au Café Théâtre Les Minimes, Cours de théâtre, 6 rue Gélibert, 31200 Toulouse.

En cas de contestation ou de litige, seul le droit français est applicable et l'attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents de la ville de Toulouse.

Je, soussigné..... déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales ci-dessus.

DATE + SIGNATURE

Précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »